

Assos - Instruction : Service de la Vie Associative

Année d'exercice : 2016

SECTEUR Lutte contre les discriminations

CONVENTION  
Téléphone Grave Danger

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-VAS-005134 D13-44340 33040299100047	<b>ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE REINSERTION SOCIALE</b> Tribunal de Grande Instance 40 Boulevard Carnot 13100 AIX EN PROVENCE <b>TERRANCLE Isabelle</b>	<b>Téléphone GRAVE DANGER</b> Dispositif de télé protection destiné à empêcher le passage à l'acte et à sécuriser les victimes (adultes et enfants) en très grand danger. Destiné aux victimes de viol et de violences conjugales, il est destiné à lutter contre la réitération des faits, à renforcer la protection de la victime et sécuriser de manière pérenne sa situation. Mise à disposition de 5 téléphones par an auprès de 5 à 10 victimes.  L'APERS a pour objet la défense des droits et des intérêts des victimes.	15 000	5 000	5 000	Plan de financement de l'action Etat FIPD T.G.D : 5 000 ; Région T.G.D : 5 000. CD13 : 5 000
<b>TOTAL</b>				<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>				<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	